

Ouest-Eclair

16 Octobre 1927

SAINT-SERVAN

(Emile Dandé - 16.10.1927

Journal d'un appelé)

Les établissements Mercier détruits par le feu

Vendredi vers 22 h. 20, M. Thuillierie, conseiller municipal, avertissait la police que le feu venait de se déclarer rue du Val, aux établissements Mercier, chiffons en gros.

L'agent de service prévint aussitôt les pompiers et donna l'alarme en ville. Peu après les premiers pompiers arrivaient sur les lieux du sinistre.

Le fléau s'était déclaré dans une écurie attenante à un grand hangar où étaient entassés de gros stocks de marchandises, chiffons, filins, crin, peaux, etc... constituant un aliment facile pour le feu qui prit de suite une grande extension.

Le capitaine des pompiers, M. Audrant, dut bien vite limiter les efforts de ses hommes à protéger les habitations voisines fort menacées. L'auto-pompe arrivant enfin, fut d'un concours très utile.

Un fort détachement du 71^e R. I. arriva, amenant sous la conduite du capitaine Noë la pompe de la Concorde. Ses soldats tentèrent en vain de sauver un cheval enfermé dans l'écurie, mais ils purent démenager

le pavillon servant de logement au gérant, M. Boisard.

A signaler l'arrivée rapide du piquet d'incendie de l'avis *Ancre*, qui entra dans le bassin une heure plus tôt. Le capitaine du navire voyant une lueur sur Saint-Servan dépêcha immédiatement ses hommes.

Enfin vers minuit tout danger pour les maisons voisines était écarté, grâce à la vigilance des pompiers et de la troupe.

Des magasins de chiffons il ne restait plus rien qu'un pan de mur menaçant de s'écrouler et un amas de décombres que les pompiers surveillèrent jusqu'au jour.

Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre : MM. J. Halze, maire; Hauducœur, 2^e adjoint; Thuillierie, conseiller municipal, capitaine Noë, du 71^e; Nicol, commissaire de police dirigeant le service d'ordre.

Les dégâts qui sont fort importants n'ont pu encore être définitivement évalués.

De l'enquête menée par M. Nicol, commissaire de police, il résulte que l'incendie doit être imputé à un court circuit. En effet, aucun feu n'est allumé dans le magasin et les employés de la maison ne fumaient jamais dans les magasins.